

Non paiement d'une prime aux directions d'écoles ; interpellation introduite par M. Thomas Doesselaere, Conseiller communal.

Monsieur le Bourgmestre,

La fonction de directeur d'école est cruciale au bon fonctionnement de nos établissements scolaires. Elle représente non seulement un rôle de gestion et d'administration, mais également une mission pédagogique et sociale de première ligne.

La charge de travail inhérente à cette fonction est considérable. Elle s'est d'ailleurs accrue au fil des années, notamment en raison des défis supplémentaires posés par la modernisation de l'enseignement, l'inclusion scolaire, et plus récemment, la gestion de la crise sanitaire.

C'est dans ce contexte que, le 9 septembre 2020, une annonce avait été faite par vous-même, Monsieur le Bourgmestre, concernant l'octroi d'une prime mensuelle de 800€ brut aux directions des 7 écoles de Saint-Josse, tant francophones que néerlandophones. Cette mesure visait à rendre la fonction de directeur plus attrayante.

Cependant, c'est avec une profonde déception que nous constatons aujourd'hui que cet engagement n'a pas été tenu. Plusieurs années après cette annonce, les directions concernées n'ont toujours pas bénéficié de cette prime. Cette situation est non seulement regrettable mais elle soulève également des questions quant à la gestion de nos engagements envers le personnel éducatif.

À ce jour, le montant total de la prime non perçue s'élève à 33 600 euros brut par directeur, ce qui représente un total de 235 200 euros pour les 7 directeurs. Cette non-mise en œuvre soulève des interrogations légitimes sur les raisons de cet écart entre les promesses faites et les actions concrètes.

Qu'est-ce qui a empêché la mise en œuvre de cette décision?

Quelles sont les mesures envisagées pour rectifier cette situation et honorer l'engagement fait aux directeurs d'écoles en 2020?

Merci pour vos réponses.

Bien à vous,

Thomas Doesselaere